© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Comment protéger mes enfants et me protéger ?

Par Profil supprimé Postée le 31/03/2015 09:13

> Je n arrive plus a me protéger de la maladie de mon mari : l alcoolisme. C est une maladie qui nous à contamine mes enfants et moi. Je cherche une issue de secours , mon mari se dit malade mais refuse les soins d une équipe médicale et ce depuis 6 ans.. Il pense s en sortir uniquement par mon aide. J en suis incapable, au début je pensais que ce n était qu une mauvaise période, aujourd'hui c est moi qui suis malade, je ne pense plus qsu a ça, je n ai plus de vie , quant-à la souffrance de mon mari, elle a atteint l insupportable.
> Comment faire pour que il se soigne sans moi? Légalement puis je l obliger à des soins? Cette démarche est elle efficace ?
> Merci de m avoir lu.

Mise en ligne le 01/04/2015

Bonjour,

Nous comprenons votre détresse face à la situation difficile que vous vivez.

Tout d'abord, sachez que vous pouvez pas contraindre votre mari à des soins en alcoologie. Il est nécessaire qu'il soit volontaire, partie prenante dans la démarche de soin. La libre adhésion de la personne dépendante favorisant l'efficacité du processus de soin. En effet, les prises en charge en alcoologie reposent sur un accompagnement médical, le côté physique de la désintoxication, mais aussi sur l'aspect psychologique de la dépendance. Au vue de la situation, peut- être pourriez- vous contacter le médecin traitant de votre mari afin qu'il évalue au mieux son état de santé.

Ensuite, vous souhaitez vous protéger légitimement vous et vos enfants, car son comportement a un impact sur votre qualité de vie. Vous aimeriez aussi que votre mari évolue vers du soin. Pour ces raisons, nous vous proposons de contacter un centre de soins en addictologie (CSAPA). Ces centres proposent un accompagnement pour les usagers d'alcool mais aussi un soutien aux familles de personnes dépendantes. Une équipe pluridisciplinaire pourra vous aider, vous informer, et vous accompagner dans les démarches possibles qui permettront de faire évoluer positivement votre situation familiale. Des médecins, psychologues et travailleurs sociaux y proposent des consultations anonymes et gratuites.

Nous vous proposons ci-dessous une adresse de CSAPA dans votre ville.

Enfin, vous pouvez également joindre nos écoutants par téléphone au 0800 23 13 13. Ils pourront vous proposer une écoute et éventuellement des conseils. Notre ligne est joignable de 08h à 02h, 7j/7j. L'appel est anonyme et gratuit.

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA Le Rosais

78-80 boulevard du Rosais
Centre Hospitalier
35403 SAINT MALO

Tél : 02 99 21 22 30
Site web : www.gh-re.fr/Addictologie/5/43/17
Secrétariat : Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h00 à 17h30
Accueil du public : Consultations sur rendez-vous.
Consultat° jeunes consommateurs : Adaptation des rendez-vous selon les disponibilités des jeunes de 12 ans à moins de 25 ans avec ou sans entourage. Consultation entourage

Voir la fiche détaillée